

Parc éolien en mer de Saint-Nazaire

Réunion d'information du mercredi 24 juin 2015 à Batz-sur-Mer



OUVERTURE DE LA REUNION

Plus de 70 personnes se sont réunies le mercredi 24 juin 2015 à l'Espace du Petit Bois de Batz-sur-Mer pour assister à cette réunion d'information sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire.

Etaient à la tribune : Olivier de LA LAURENCIE, directeur du projet et Anne-Claire BOUX, chef de projet.

Etait également présent dans la salle pour répondre aux questions du public : Hervé MACE, représentant de RTE, Responsable du projet de raccordement électrique du parc au Réseau public de Transport d'Electricité. Aucune question n'a porté sur le projet de raccordement du parc éolien.

Jean-Claude LEMASSON, adjoint au maire de Batz-sur-Mer, a remercié les participants pour leur présence et a rappelé l'apport économique important du projet sur le territoire.

L'animateur explique le déroulement de la réunion : une vingtaine de minutes de présentation par le maître d'ouvrage, puis un temps d'échanges avec l'assemblée et, en fin de réunion, la possibilité de rencontrer de manière individuelle les représentants du maître d'ouvrage.

PRESENTATION DU PROJET PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Olivier de LA LAURENCIE, Directeur du projet, rappelle que ce projet est la réponse à un appel d'offres lancé par l'Etat en juillet 2011 afin de développer, dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, des parcs éoliens en mer sur 5 zones identifiées au large des côtes de la Manche et de l'Atlantique, à l'issue d'un processus de concertation mené en 2009-2010. Cet appel d'offres définissait la zone d'implantation et une fourchette de puissance pour le parc. A l'issue de l'appel d'offres, le consortium regroupant EDF Energies Nouvelles et Dong Energy (avec Nass&Wind Offshore et Alstom comme partenaires) a été désigné lauréat pour le projet situé au large de Saint-Nazaire.

Olivier de LA LAURENCIE présente ensuite les composantes générales du parc éolien en mer (les éoliennes, le poste électrique en mer, les câbles de raccordement, etc.) ainsi que les caractéristiques du projet de Saint-Nazaire : 80 éoliennes de 6 MW chacune pour une puissance totale de 480 MW, les éoliennes les plus proches étant situées à plus de 12 km des côtes. Les éoliennes sont espacées d'environ un kilomètre entre elles.

Il présente enfin les caractéristiques de l'éolienne Haliade d'Alstom qui sera installée : d'une puissance de 6 MW, sa hauteur totale est de 175 m et les pales mesurent chacune 75 m.

Olivier de LA LAURENCIE poursuit pour rappeler les grandes étapes du projet et l'actualité de l'année : les études réalisées, les appels d'offres lancés et le planning des travaux attendus à terre en 2017, en mer en 2018 pour une mise en service progressive jusqu'en 2020.

Anne-Claire BOUX, chef de projet, présente le travail qui a mené au choix de la zone du parc éolien en mer. Un exercice de prise en compte des contraintes réglementaires (zones radar, sémaphores, chenal d'accès au port, zone d'attente), activités maritimes (routes de navigation, zones de pêche, de plaisance, réserves à crustacés, extraction de granulats, ...), zones environnementales protégées (zones Natura 2000 directive Habitats et directive Oiseaux) a mené à la définition de la zone.

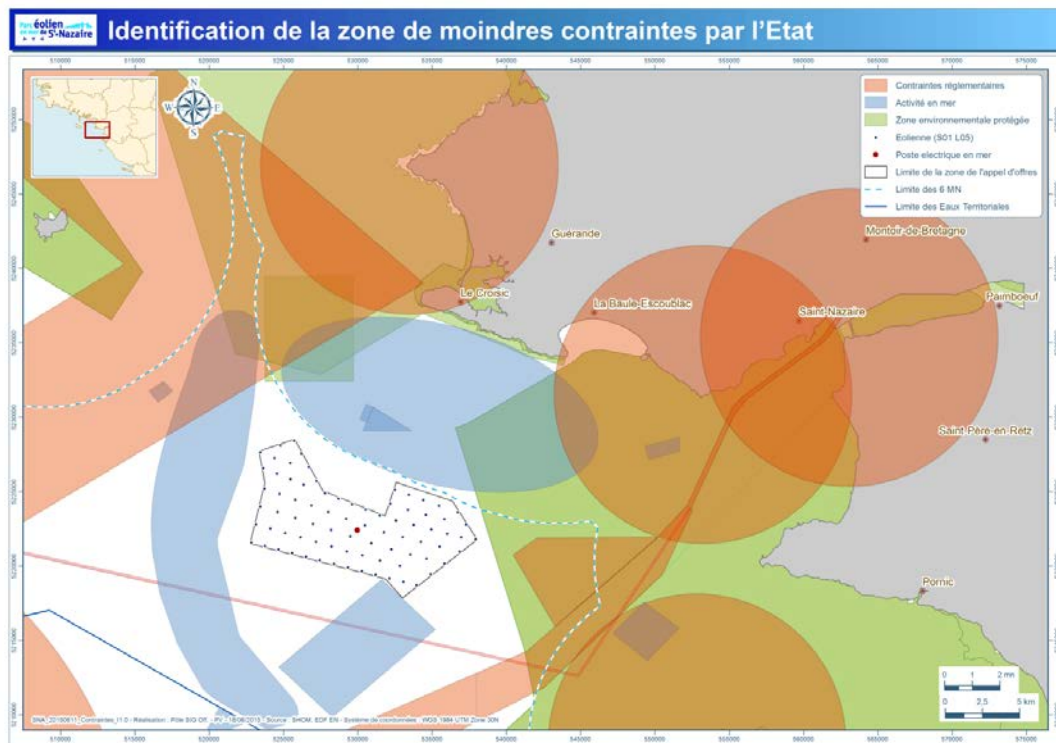


Figure 1 : Carte représentant la superposition des contraintes ayant mené à l'identification de la zone du projet.

Anne-Claire BOUX présente ensuite les principaux résultats des études environnementales. En effet, de nombreuses études ont été menées depuis 2008 par des bureaux d'études spécialisés et des associations de protection de l'environnement. Trois années d'observation ont été réalisées sur la flore et la faune des fonds marins par le bureau d'études TBM et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Concernant les poissons, des prélèvements ont été effectués à bord des navires de pêches. 61 espèces ont pu être observées sur la zone. Les études montrent également que le site n'est pas une zone clé pour les mammifères marins. Concernant les oiseaux, de nombreuses espèces communes ont été observées sur le site et à proximité par Bretagne Vivante. Des études sur le milieu physique (houle, courant, qualité de l'eau) et sur le paysage ont également été menées.

Comme le maître d'ouvrage s'y était engagé durant le débat public, l'ensemble des résultats ont fait l'objet de restitution et d'échanges dans le cadre de l'Instance de Concertation et de Suivi. L'ensemble de ces résultats a permis d'élaborer l'étude d'impact sur l'environnement qui intègre des mesures permettant de limiter les effets du projet sur son environnement (modification du tracé de câbles électriques, dispositifs pour éloigner les mammifères marins, etc.).

Anne-Claire BOUX rappelle l'ensemble des travaux de concertation menés depuis le début du projet et explique comment ont été pris en compte les différents usages.

En ce qui concerne les usages de la mer, et notamment la pêche, Anne-Claire BOUX explique qu'une concertation avec les pêcheurs professionnels est menée depuis 2008. Celle-ci s'est matérialisée par une convention de partenariat, et la mise en place d'un groupe de travail spécifique. D'autre part, un état des lieux sur les activités de plaisance, réalisé dans le cadre de l'Instance de Concertation et de Suivi indique qu'il y a peu d'activité de plaisance sur le site du parc éolien. En parallèle, des études approfondies sur la sécurité maritime ont été réalisées.

Sur la thématique du tourisme, le maître d'ouvrage s'était engagé durant le débat public à faire réaliser une enquête touristique. Un comité de pilotage réunissant les acteurs du tourisme a été constitué et a confié la réalisation de l'enquête à un cabinet spécialisé. Cette enquête touristique a été réalisée durant l'été 2014, les résultats sont disponibles sur le site internet du projet. Le maître d'ouvrage du parc éolien travaille également, en collaboration avec les représentants locaux et professionnels du tourisme, à l'élaboration de propositions d'intégration du projet de parc éolien dans l'offre touristique existante. Des espaces d'information du public seront installés dans les prochaines années au Croisic et à Saint-Nazaire. Une convention a notamment été signée avec la CARENE, Saint-Nazaire, le Croisic et L'École centrale de Nantes, afin de mettre en place deux espaces d'information du public sur les communes du Croisic et de Saint-Nazaire. Un réel potentiel existe au regard des visites des usines Airbus ou des chantiers navals de Saint-Nazaire.

Anne-Claire BOUX précise ensuite les nombreuses retombées économiques attendues dans la région avec les usines Alstom de Montoir-de-Bretagne inaugurées en décembre 2014, le site d'assemblage des éoliennes à Saint-Nazaire, la base de maintenance à La Turballe, le centre de supervision national des projets éoliens en mer d'EDF Energies Nouvelles à proximité de Nantes... Ce plan industriel ambitieux mobilisera au moins 1 000 emplois dans la région. Une équipe dédiée, constituée d'un chargé des relations avec les entreprises et d'un référent emploi est à la disposition des acteurs locaux et travaille à favoriser la création d'emplois et les retombées locales.

Elle rappelle enfin la démarche d'information du public sur le projet depuis le débat public : permanences d'information en mairie, expositions itinérantes, site internet, lettres d'information...

ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Une habitante souhaiterait obtenir des renseignements supplémentaires sur le site de La Turballe.

Olivier de LA LAURENCIE explique que la base de maintenance du parc éolien sera installée à La Turballe. Elle nécessitera la construction d'un nouveau bâtiment sur le port. Une centaine de personnes y travailleront : techniciens de maintenance, marins, personnels administratifs... Pour les opérations en mer, trois navires dédiés seront amarrés sur le quai des Espagnols. Les bateaux seront la plupart du temps en navigation dans le parc pour la maintenance.

Un habitant souhaite connaître la localisation précise du parc éolien en mer par rapport au plateau du Four et au phare de la Banche.

Anne-Claire BOUX précise que le parc éolien sera situé sur le banc de Guérande à 12 km des côtes. Il n'y aura pas d'éoliennes sur le plateau du Four ni à proximité du phare de la Banche, situé à 3 km du banc de Guérande.

Un habitant demande à quelle date seront installés les pieux des fondations des éoliennes ?

Olivier de LA LAURENCIE détaille le processus de mise en place du parc éolien : d'abord l'installation des câbles et de la sous-station, puis celle des fondations monopieu et enfin celle des mâts et des pales des éoliennes. Le début des travaux en mer est prévu pour 2018 et la mise en service progressive s'étalera jusqu'en 2020.

Un habitant demande où en est la fabrication des génératrices et des nacelles pour le parc sur le site Alstom de Saint-Nazaire?

Olivier de LA LAURENCIE rappelle l'inauguration des usines Alstom de Montoir-de-Bretagne en décembre 2014. Il précise également que les projets éoliens en mer français, dont celui de Saint-Nazaire, permettent à Alstom d'amorcer la filière industrielle qui vise également le marché international. Les premières éoliennes qui seront fabriquées à Saint-Nazaire équiperont le premier parc éolien en mer aux Etats-Unis.

Présent dans la salle, M. GIRAUD, directeur de l'usine Alstom de Saint-Nazaire, indique que six machines sont en cours de construction, leur assemblage a débuté en avril dernier.

Un habitant demande si, dans le cadre des appels d'offres aux sous-traitants, le cahier des charges prévoit de privilégier les entreprises françaises ?

Olivier de LA LAURENCIE explique que les appels d'offres du maître d'ouvrage sont soumis à la directive européenne sur les marchés publics : les entreprises qui seront désignées comme prestataires pourront s'adresser spécifiquement à des entreprises locales, mais le mécanisme ne peut être qu'incitatif et non obligatoire (pour éviter toute discrimination). Toutefois, dans le cahier des charges, les entreprises seront incitées à faire travailler les entreprises françaises, à regarder les opportunités de sous-traitance locales et régionales. De plus, le maître d'ouvrage tient une liste d'entreprises locales destinée aux entreprises mandataires. Ce fichier comprend 1 400 entreprises.

Un habitant demande si une étude de bruit a été réalisée et si les éoliennes seront audibles depuis la côte.

Anne-Claire BOUX confirme qu'une étude de bruit a été menée par le cabinet d'études EREA. Elle rappelle que le parc éolien étant situé à 12 km de la côte, le principal enjeu concerne la phase de travaux. L'étude indique que très ponctuellement le bruit des travaux pourrait être perceptible depuis la côte, notamment lors de certaines opérations d'installation des fondations. Pendant l'exploitation du parc éolien, le bruit des éoliennes ne sera pas perceptible à la côte.

Un habitant demande des précisions sur la navigation au sein du parc éolien. Alors que c'est au préfet d'autoriser ou non la navigation au sein du parc, quelles sont les préconisations du maître d'ouvrage ?

Anne-Claire BOUX présente le travail mené avec les usagers maritimes pour définir les règles de navigation au sein du parc. Une étude a été réalisée en fonction des usages : pour la pêche, seule la pêche aux arts dormants est pratiquée sur le banc de Guérande (pas de chalutage), elle pourrait être maintenue. La navigation pourrait être permise à plus de 50 m des éoliennes et de 200 m du poste électrique en mer. La Commission nautique locale et la Grande commission nautique ont été consultées au printemps 2015 et ont rendu un avis. Cet avis sera disponible lors de l'enquête publique. Suite à cet avis, le préfet maritime prendra un arrêté pour fixer des règles de navigation à l'intérieur et à proximité du parc

Une habitante souhaite connaître le coût du parc pendant 25 ans et le coût du démantèlement.

Olivier de LA LAURENCIE répond que le coût du projet est de l'ordre de 2 milliards d'euros comprenant les investissements nécessaires à son développement, sa construction et son démantèlement. Le maître d'ouvrage a établi une provision pour couvrir ces coûts, au regard de ses connaissances et de son expérience dans le domaine de l'éolien en mer. Au moment de la mise en service du parc, il devra également émettre une garantie financière en faveur de l'État, d'un montant supérieur à 50 000 euros par mégawatt, ce qui correspond à 300 000 euros au moins par éolienne de 6 mégawatts, soit 24 millions d'euros au moins pour les 80 éoliennes prévues au large de Saint-Nazaire.

Un habitant demande si l'activité du parc pourrait se prolonger au-delà de 25 ans ?

L'autorisation d'utilisation du domaine public maritime est donnée pour une durée maximale de 30 ans – dont 5 années prévues par le maître d'ouvrage pour les opérations de construction et de déconstruction. Pour prolonger l'exploitation du parc éolien au-delà de 25 ans, il sera nécessaire d'effectuer une nouvelle demande auprès du préfet.

Un autre habitant suggère que les fondations soient réutilisées, même si les éoliennes sont remplacées.

Olivier de LA LAURENCIE confirme que cette possibilité existe. Dans ce cas, il s'agira d'un nouveau projet pour lequel une concertation sera menée et de nouvelles autorisations devront être délivrées.

Un habitant demande si le démantèlement concerne également le reste des infrastructures.

Anne-Claire BOUX explique que le maître d'ouvrage est soumis, à l'issue de l'exploitation du parc éolien, à l'obligation de démanteler et remettre le site dans un état comparable à son état initial.

Un habitant souhaite savoir si le maître d'ouvrage plantera avec certitude 80 éoliennes ou si le contenu du projet peut changer, pour des raisons financières par exemple.

Olivier de LA LAURENCIE confirme que le projet comprendra 80 éoliennes, conformément à l'engagement du maître d'ouvrage dans l'offre remise à l'Etat lors de l'appel d'offres. Les demandes d'autorisations sont en cours d'instruction. Le maître d'ouvrage a lancé fin 2014 et début 2015, les appels d'offres nécessaires pour la sélection des industriels qui réaliseront la construction du parc éolien.

Un habitant souhaite avoir des précisions sur l'étude réalisée sur la houle.

Anne-Claire BOUX répond que l'étude menée par le bureau d'études Artelia a permis la modélisation de la houle à l'aide du logiciel Télémaque. L'étude révèle que la houle se reconstitue normalement quelques mètres après les fondations des éoliennes. Il n'y aura donc pas d'effet de modification de la houle.

Un habitant demande si des recours sont possibles contre les autorisations administratives délivrées pour le projet.

Anne-Claire BOUX confirme que, comme pour toute autorisation, la possibilité de recours contre un arrêté préfectoral existe. Le maître d'ouvrage a mené depuis l'origine de ce projet, un travail

approfondi avec des experts (Ifremer, Bretagne vivante, LPO...), en prenant en compte le retour d'expérience des parcs existants en Europe du Nord.

Un habitant souhaite plus de d'informations sur l'entreprise EDF Energies Nouvelles.

Olivier de LA LAURENCIE donne quelques éléments : EDF Energies Nouvelles est la filiale d'EDF dédiée aux énergies renouvelables. Présente dans une vingtaine de pays, l'entreprise compte environ 3 000 salariés. Historiquement, le cœur de métier d'EDF Energies Nouvelles est le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens terrestres et photovoltaïques et s'étend aujourd'hui à d'autres filières comme les énergies marines. EDF Energies Nouvelles participe au développement de l'éolien en mer en France avec les projets de Fécamp, Courseulles-sur-Mer et de Saint-Nazaire.

Un habitant demande avec quel argent sera réalisé le projet, et si cet investissement sera public ou privé.

Olivier de LA LAURENCIE explique qu'il s'agit d'un projet privé et que le financement sera réalisé par le consortium, et par des tiers investisseurs, principalement des banques. Les collectivités ne participeront pas au financement mais percevront des retombées économiques et financières. Le parc éolien en mer est soumis à une taxe éolienne qui représente plus de 6 millions d'euros par an dont la moitié reviendra aux communes.

Un habitant souligne que sur les factures EDF, un pourcentage est dédié aux énergies renouvelables.

Olivier de LA LAURENCIE confirme l'existence de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) qui sert à financer plusieurs éléments : la garantie d'un même tarif de l'électricité pour tous (péréquation des tarifs), le financement de la tarification spéciale « produit de première nécessité » mais aussi le financement des énergies renouvelables. Il précise que la contribution des consommateurs d'électricité pour le développement du parc éolien de Saint-Nazaire est estimée à 2 euros par an et par foyer.

Une participante, représentante de « Voyage à Nantes » - structure qui gère le développement touristique de Nantes Métropole et le parcours estuaire - souligne l'intérêt du projet pour le territoire. Elle demande si le maître d'ouvrage a connaissance d'autres exemples d'exploitation touristique de parcs éoliens ailleurs dans le monde et quelles retombées peuvent être attendues ?

Anne-Claire BOUX indique qu'une étude a été réalisée sur les pratiques touristiques autour des parcs éoliens en mer du Nord. Ces derniers ont mis en place des espaces d'information, des navettes pour visiter le parc éolien, etc. Une fiche détaillée sur ce sujet est disponible sur le site internet du projet.

Un habitant demande si des sous-traitants vont s'installer dans d'autres ports que La Turballe ou Saint-Nazaire ?

Olivier de LA LAURENCIE explique que cela dépendra de plusieurs facteurs, notamment l'origine des fournisseurs. Lors de la phase d'installation du parc éolien en mer plusieurs bateaux de

différentes tailles en fonction des éléments à installer (câble, fondation, éoliennes...) seront présents sur la zone. Ils pourront utiliser les ports situés à proximité (Brest, La Rochelle).

Un habitant souhaite savoir comment les pales et les mâts fabriqués à Cherbourg seront acheminés jusqu'à Saint-Nazaire.

Olivier de LA LAURENCIE confirme que la voie maritime sera choisie pour des raisons pratiques et de sécurité pour les équipements.

Une habitante évoque le différend avec les marins de La Turballe autour du quai des Espagnols et de son potentiel agrandissement sur la mer

Olivier de LA LAURENCIE explique que plusieurs discussions ont eu lieu avant de trouver un accord avec les intervenants du port, mais qu'aujourd'hui la solution pour l'amarrage des bateaux au quai des Espagnols est validée par tous. Concernant l'agrandissement du quai, il existe des projets mais ceux-ci ne concernent pas la base de maintenance du parc éolien qui dispose de la place nécessaire pour ses bateaux.

Une participante, chef d'une petite entreprise qui fait partie du réseau NEOPOLIA, présente le travail actuellement mené pour la création d'une filière, notamment par la sous-traitance. Un cluster a, en effet, été mis en place regroupant des entreprises de l'ensemble des Pays de la Loire. Les entreprises locales ont pu être mises en relation avec Alstom, STX, EDF Energies Nouvelles... Ensemble, les entreprises ont réfléchi à la manière de répondre aux besoins futurs sur les différents aspects du projet : sous-station électrique, transport des éoliennes, etc...

La réunion s'est terminée vers 20h30, les participants ayant encore la possibilité de consulter des photomontages au fond de la salle et de rencontrer les représentants du maître d'ouvrage.